

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice Clos au 31 décembre 2023

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Cultuelle EKKLESIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note suivante de l'annexe : « Tableau de variation des fonds dédiés », présente la nature et le montant des fonds restant à engager sur l'action « Travaux » financée par des dons, qui figurent au passif du bilan pour respectivement 123.084 euros et 111.097 euros en début et en fin d'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié les modalités de comptabilisation des fonds dédiés et nous nous sommes assuré que la note « Fonds dédiés » et le tableau correspondant de l'annexe fournit une information appropriée. Nous avons examiné la méthode utilisée en cours d'exercice par l'association pour la reprise des fonds dédiés et sa conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2018-06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 19 avril 2024

Alain ISRAEL
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 457	6 773	684	1 277
Autres immobilisations corporelles	168 360	45 369	122 991	137 825
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts			17 000	17 000
Autres immobilisations financières	17 000			
TOTAL I	192 818	52 143	140 675	156 102
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	12 768		12 768	7 312
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	31 299		31 299	15 047
Disponibilités	362		362	225
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	44 429		44 429	22 584
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	237 247	52 143	185 104	178 686



Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15 254	15 254
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	31 473	28 975
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 114	2 498
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette	64 841	46 727
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	64 841	46 727
II		
Comptes de liaison		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	111 097	123 084
Fonds dédiés		
TOTAL III	111 097	123 084
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3 859	7 082
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	4 986	1 588
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	321	204
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	9 166	8 874
VI		
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	185 104	178 686



Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 100	1 060
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	261 870	220 622
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	9 500	34 669
Contributions financières	296	296
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 987	11 987
Utilisations des fonds dédiés	505	268
Autres produits		
TOTAL I	285 258	268 903
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	103 892	101 012
Autres achats et charges externes	11 496	15 689
Aides financières	21	
Impôts, taxes et versements assimilés	131 383	119 732
Salaires et traitements	2 605	13 114
Charges sociales	15 427	15 345
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	2 488	1 964
Autres charges		
TOTAL II	267 312	266 857
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 945	2 046
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	168	50
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	168	50
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	168	50
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	18 114	2 096



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		2 596
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		2 596
Charges exceptionnelles		2 194
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		2 194
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		402
VII		
Participation des salariés aux résultats		
VIII		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	285 426	271 548
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	267 312	269 051
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 114	2 498

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Description de l'entité

Identité de l'Association

L'Association dénommée "EKKLESIA" a été créée en 2000, déclarée en février 2001 en préfecture des Alpes-Maritimes sous le numéro RNA W062003991, et publiée au Journal Officiel de la République Française en mars 2001. Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 4 Avenue d'Estienne d'Orves, 06000 NICE.
Son numéro Siret est le 44001326600059.

Objet social

L'association a pour objet d'assurer la célébration publique du culte chrétien et de subvenir aux frais, à l'entretien, et à l'exercice dudit culte.

Nature et périmètre des activités

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités culturelles.
Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de la loi du 1er juillet 1901.
L'Association ne reconnaît aucune limite territoriale à son fonctionnement.
Elle gère un lieu de culte, sis au 4 Avenue d'Estienne d'Orves, 06000 NICE.

Moyens mis en œuvre

L'entité est locataire des locaux nécessaires à l'exercice du culte.
Elle compte parmi ses effectifs 4 ministres du culte rémunérés et affiliés au régime des cultes, et un employé à temps partiel affilié au régime général.
Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Eglise, l'ensemble des autres tâches est assuré par des bénévoles.



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 185 104 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 18 114 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et notamment :

- le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ;
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point spécifié en infra,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Changement de méthode comptable :

Application à compter du 1er janvier 2023 du règlement ANC 2022-04 qui introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues aux articles 21, 22, 73 et 75 de loi CRPR n°2021-1109 et aux décrets d'application y afférents.

Ce nouveau règlement est d'application prospective et sans incidence sur la lecture des comptes N-1.

Reconnaissance de la qualité culturelle :

L'entité a obtenu en juillet 2023 la reconnaissance de la qualité culturelle par la préfecture des Alpes-Maritimes. Cette attestation est valable jusqu'au 27/06/2028.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Installations techniques matériel et outillage 3 à 5 ans,
- Agencements et aménagements 8 à 30 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 ans,

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement



La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Provision pour congés à payer

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, les comptes de l'entité font apparaître une provision pour congés à payer qui ne concerne que les salariés qui relèvent du droit du travail.

Engagements de départ à la retraite

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due. Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élevaient à la clôture de l'exercice à : 111 097 €.

Conformément aux dispositions de l'article 132-3 de l'ANC 2018-06, l'Association a opté pour une reprise des fonds dédiés au rythme de l'amortissement des immobilisations ainsi financées (travaux réalisés en 2020-2021 dans le local sis au 4 Rue d'Etienne d'Orves - 06000 NICE).

Les 123 084 € de fonds dédiés restant à reprendre ont donc déjà été dépensés en totalité, l'association n'est donc plus engagée envers les tiers financeurs et donateurs, l'engagement pris à leur égard ayant été honoré.

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité n'a souscrit aucun emprunt.
Aucun emprunt reste à rembourser.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande. La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes des ministres du culte et assistant de paroisse qui perçoivent des indemnités de culte enregistrées dans les comptes de l'association, et du salarié, tous les autres services de l'Eglise sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Ainsi, servent actuellement au sein de l'Eglise une cinquantaine de bénévoles, le week-end comme en semaine, en journée comme en soirée sur leur temps libre, dans des domaines aussi variés que : la louange, l'accueil, la sécurité, les finances, l'administration, les media, l'événementiel, les soins pastoraux, l'animation de groupes, le ministère parmi les enfants et adolescents, les femmes, les hommes, les personnes âgées, les visites en hôpital ou en maisons de retraites, la prière, l'enseignement de la Bible etc.

Dons manuels

Les dons reçus entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

Les dons reçus l'année suivante sont considérés comme des produits du nouvel exercice.

Cotisations

Le montant de la cotisation est fixé par le Conseil d'Administration. La cotisation est appelée lors de l'AGO annuelle sans formalisme supplémentaire. Les cotisations sont donc comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Régime fiscal



L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.
En tant qu'association culturelle reconnue par la préfecture, elle est habilitée à bénéficier des avantages fiscaux qui en résultent, et notamment :

- la capacité de recevoir des legs et donations exonérés de droits de mutation ;
- la capacité de délivrer des reçus fiscaux aux donateurs ;
- la capacité de bénéficier d'immeubles de rapport reçus à titre gratuit ;
- l'exonération de la taxe foncière.



Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	15 254				15 254
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	28 975	2 498			31 473
- dont réserves des activités sociales et médico sociales					
Report à nouveau					
- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 498	-2 498	18 114		18 114
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales					
Situation nette	46 727		18 114		64 841
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	46 727		18 114		64 841

Commentaires : néant



Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Dons Travaux 2020-2021	123 084		11 987			111 097	
TOTAL	123 084		11 987			111 097	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
 (2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts



Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 457 158 475 9 886		
TOTAL	175 818		
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	17 000		
TOTAL	17 000		
TOTAL GÉNÉRAL	192 818		

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencements et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencements et aménagt. divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés			7 457 158 475 9 886	
TOTAL			175 818	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			17 000	
TOTAL			17 000	
TOTAL GÉNÉRAL			192 818	



Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				6 180	593		6 773
Installations techniques, matériel et outillage industriel				24 814	13 092		37 905
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport				5 722	1 742		7 464
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL				36 716	15 427		52 143
TOTAL GÉNÉRAL				36 716	15 427		52 143
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							



Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 000		17 000
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 785	2 785	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 623	6 623	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	3 360	3 360	
Charges constatées d'avance	362	362	
TOTAL	30 130	13 130	17 000

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	3 859	3 859		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations	3 348	3 348		
Personnel et comptes rattachés	423	423		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 215	1 215		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	321	321		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 166	9 166		



Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3 807	148
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	3 368	81
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	7 175	229

Produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	6 623	7 312
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	6 623	7 312



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	362	225
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		362	225



Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	3 360
Conseils et prestations de services	
TOTAL	3 360

Commentaires : néant



Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	1 500
Angleterre	11 084
Autriche	50
Belgique	300
Pays Bas	3 000
Etats-Unis	6 470
Italie	40
Monaco	10 252
TOTAL	32 696

Commentaires : l'état détaillé des avantages et ressources en provenance de l'étranger est consultable au siège social de l'entité sur prise de RDV avec le trésorier.

